



COMITÉ DE L'ISÈRE DE JUDO

Eybens le 6 mai 2010

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité Isère de Judo

Objet : convocation à l'AG ordinaire

L'assemblée générale ordinaire du Comité Isère de Judo aura lieu le :

Vendredi 28 mai 2010 à 18h30
A la Maison Départementale des Sports
7 rue de l'Industrie
38 320 EYBENS

Chaque association est représentée par son Président et un 2^{ème} membre désigné par son comité directeur.

Je demande à chaque club de désigner le (ou les en cas d'empêchement du Président) membre(s) pour le représenter en remplissant le pouvoir (1).

En cas d'impossibilité d'être représenté, le club peut se faire représenter par les membres présents d'un autre club. Il suffira de remplir la procuration (2).

* De 18h30 à 19h00 : Accueil des clubs et émargement

* À 19h00 : Assemblée générale ordinaire

Ordre du Jour :

Ouverture de l'Assemblée Générale par le président Jean Michel BARTHELEMY

1. Approbation du PV de l'AG précédente
2. Rapport moral (président)
3. Rapport financier (trésorière)
4. Rapport d'activité des commissions
5. Arrêté des comptes annuels 2009
6. Rapport du commissaire aux comptes ou des commissaires vérificateurs aux comptes
7. Vote d'approbation des comptes de l'exercice précédent valant quitus de gestion au comité directeur
8. Affectation du résultat
9. Révisé du budget 2010 - Cotisation club par le trésorier
10. Présentation et approbation - Budget prévisionnel 2011
11. Présentation des décisions issues de l'AG fédérale



COMITÉ DE L'ISÈRE DE JUDO

Suite ordre du Jour :

12. Modification du règlement intérieur
13. Désignation des représentants à l'AG fédérale [si vacance/carence]
14. Désignation des commissaires vérificateurs aux comptes [tous les ans]
15. Autres questions portées à l'ordre du jour
16. Informations diverses
17. Questions diverses
18. Remise des distinctions
19. Interventions des personnalités

La soirée se terminera d'un apéritif

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, mes sincères salutations.

Jean Michel BARTHELEMY
Le Président

POUVOIR (1)

Le comité directeur de l'association ----- réuni le -----

- mandate ----- (l'enseignant ou tout autre membre du club)
licencié(e) sous le n° -----

- (et éventuellement, en cas d'empêchement du président) M -----, suppléant
du président, membre licencié(e) sous le n° -----

pour représenter notre association sportive et prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'assemblée générale du
Comité Isère de Judo fixée le **VENDREDI 28 MAI à EYBENS.**

Fait à : ----- le -----

Pour le comité directeur, -----, président (e)

Licencié (e) sous le n° -----

Signature

Nota :

L'association affiliée est représentée à l'assemblée générale du Comité par :

- son président ou en cas d'empêchement du président, par un suppléant désigné par le comité directeur de l'association parmi les
membres licenciés de l'association ;

Et

- un autre de ses membres : l'enseignant (**dans la mesure ou il est licencié dans l'association**) ou tout autre membre licencié de 16
ans révolus, désigné par le comité directeur de l'association.

En cas d'absence d'un représentant, les voix de l'association sont portées par l'unique représentant présent.

Le pouvoir doit être présenté au plus tard au moment de l'émargement.

PROCURATION (2)

Le comité directeur de l'association ----- réuni le -----

donne tous pouvoirs au président dûment mandaté de l'association -----
(ou à son suppléant),

pour représenter notre association et prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'assemblée
générale du Comité Isère de Judo, fixée le **VENDREDI 28 MAI à EYBENS.**

Fait à : ----- le -----

Pour le comité directeur, -----, président (e)

Licencié (e) sous le n° -----

Signature

Nota :

Le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une procuration par club.

Un club empêché ne peut donner procuration à un autre que pour l'ensemble des ses voix (président et autre
représentant désigné).